

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 MARS 2015 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, CHAPTARD Michel, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON), Mme LOBJOIS Corine (procuration à M. MAZERON), Mme EMPSON Valérie (procuration à Mme BOUCETTA), Mme GARRACHON Annie, M. MEUNIER Thierry.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires financières : Comptes administratifs et comptes de gestion 2014, budget 2015, vote des taux, emprunts
- Affaires foncières
- DETR
- Subventions
- PLU
- Services publics
- Questions diverses

Plusieurs personnes assistent à la réunion.

AFFAIRES FINANCIERES

Comptes administratifs 2014 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle MEGE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget communal :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		116 385.20		47 064.13
Opérations de l'exercice	1 331 412.39	1 582 833.21	882 459.36	583 165.92
TOTAUX	1 331 412.39	1 699 218.41	882 459.36	630 230.05
Résultats de clôture		367 806.02	252 229.31	
Restes à réaliser			68 000.00	75 120.00
TOTAUX CUMULES	1 331 412.39	1 699 218.41	950 459.36	705 350.05
RESULTATS DEFINITIFS		367 806.02	245 109.31	

Atelier-relais :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés			11 856.03	
Opérations de l'exercice	12 477.08	12 477.12	8 086.36	19 942.35
TOTAUX	12 477.08	12 477.12	19 942.39	19 942.35
Résultats de clôture		0.04	0.04	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	12 477.08	12 477.12	19 942.39	19 942.35
RESULTATS DEFINITIFS		0.04	0.04	

Lotissement :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés			36 435.55	
Opérations de l'exercice	43 926.13	43 926.13	43 926.13	36 435.55
TOTAUX	43 926.13	43 926.13	80 361.68	36 435.55
Résultats de clôture			43 926.13	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	43 926.13	43 926.13	80 361.68	36 435.55
RESULTATS DEFINITIFS			43 926.13	

Assainissement :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		9 796.13	4 126.26	
Opérations de l'exercice	39 386.70	131 842.91	180 345.66	109 714.30
TOTAUX	39 386.70	141 639.04	184 471.92	109 714.30
Résultats de clôture		102 252.34	74 757.62	
Restes à réaliser			100 000.00	
TOTAUX CUMULES	39 386.70	141 639.04	284 471.92	109 714.30
RESULTATS DEFINITIFS		102 252.34	174 757.62	

Comptes de gestion :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par la Releveuse municipale, qui n'appellent ni observation ni réserve.

Affectation des résultats d'exploitation 2014 :

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats de l'exercice 2014 :

Budget communal :**AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

• RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	367 806,02
• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	245 109.31
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	122 696.71

Assainissement :**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

• RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	102 252,34
• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	102 252,34
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent d'exploitation à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	0

Atelier-relais :**AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

• RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	0.04
• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	0.04
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent d'exploitation à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	0

Budget communal :

M. le Maire présente le budget primitif 2015 et les prévisions d'investissement.

Mme Lonchambon remarque que les dotations de l'Etat sont en baisse et que le paiement du FPIC par la Commune risque d'affaiblir le budget communal. Mme Alves précise que la Communauté a attribué une aide de 80 000 € au projet privé SIRA alors que les Communes vont se trouver en difficulté. Plusieurs conseillers estiment, au contraire, que le financement apporté par Manzat-Communauté dans le cadre de ce projet est bénéfique car ledit projet valorise notre territoire et offre des opportunités de formation et d'accueil en faveur des jeunes.

M. le Maire explique que dans un souci d'équité pour chaque commune, il a été décidé en Conseil Communautaire que le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) serait prélevé sur chaque commune de Manzat-communauté, soit 25 750 € pour Les Ancizes-Comps pour 2015. En 2014, il avait été pris en charge par Manzat-Communauté. Mme Lonchambon fait part de son désaccord sur les règles de ce nouveau fonctionnement décidé par Manzat-Communauté. Sur ce point, M. Barbarin et M. Mazon évoquent l'absence de Mme Lonchambon aux Conseils communautaires alors qu'elle en est déléguée.

M. De Jésus souligne l'intervention de M. le Maire auprès de Manzat-Communauté.

En effet, Manzat-Communauté avait annoncé une baisse de 10% de l'attribution de compensation versée chaque année aux communes. M. le Maire avait demandé que la baisse soit ramenée à 5% pour la Commune des Ancizes-Comps, ce qui lui avait été accordé. M. le Maire a ensuite proposé au bureau communautaire que l'attribution de compensation soit maintenue au même niveau que l'an passé pour toutes les communes et que ces dernières s'acquittent elles-mêmes du FPIC.

Mme Lonchambon demande quelle est la raison de l'augmentation de la subvention communale au CCAS de 11 500 € à 13 000 €. Mme Coutadon explique qu'une facture des colis 2014 de 1 008 € est arrivée en Mairie le 27 janvier 2015, et a dû être réglée sur le budget 2015, d'où la nécessité d'augmenter la subvention communale.

Le Conseil Municipal adopte le budget 2015 avec 13 voix pour et 4 abstentions (Mmes Alves et Lonchambon, M. Estier et Berthier).

Attribution de compensation pour 2015 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le montant de l'attribution de compensation versé à la Commune par Manzat Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2015, fixée à 509 485,44 €. Celle-ci avait été augmentée en 2014 à 526 971,55€ en raison du remboursement d'une dette du CIAS de Manzat-communauté à la Commune. Deux autres Communes sont concernées par cette situation.

Vote des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux en 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 % .

Emprunts :

Pour financer diverses opérations d'investissement (lotissement...), la réalisation d'un emprunt de 350 000 € est nécessaire. Mme Lonchambon pense qu'il faut attendre avant de réaliser cet emprunt. Plusieurs banques ont été consultées, le taux le plus intéressant sera retenu. Le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix pour et 4 abstentions (Mmes Alves et Lonchambon, M. Estier et Berthier).

Concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, un emprunt de 200 000 € sera contracté. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AZ 162 – 286 vendue par Mme GUILLAUME Josette au profit de M. PAYET, d'une superficie totale de 651 m² avec habitation, pour 48 000 €.
- AH 22 –23 vendue par M. et Mme ROTHIER Jean-Michel au profit de M. et Mme GUENAIRE Christian, d'une superficie totale de 2 625 m² avec habitation, pour 230 000 €.
- AV 515 vendue par M. et Mme MORGE Bernard au profit de M. et Mme CHANIER Jérôme, d'une superficie totale de 528 m², avec habitation pour 90 000 €.

Convention d'occupation avec Auvergne Très Haut Débit :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la société Auvergne Très Haut Débit, 32, rue du Clos Notre-Dame 63100 Clermont-Ferrand, filiale du Groupe Orange, pour l'installation d'une armoire fibre optique sur la Commune, dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP), pour l'amélioration des débits disponibles grâce à l'introduction de nouvelles technologies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public avec Auvergne Très Haut Débit, sur la parcelle AV 451.

DETR :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe complémentaire a été allouée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2015 afin de soutenir l'investissement local dans les territoires ruraux.

Il indique qu'il souhaite proposer un projet d'aménagement d'un espace public avec places de parking derrière l'école de musique. Ce projet est en cours de préparation par le Cabinet d'études pour l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Accord est donné pour l'attribution de subventions pour 2015 à :

- C.O.S. du Canton de Manzat	(Fonctionnement)	6 040 €
- Foyer Rural	(Diacomédie)	1 500 €
- Comité des Fêtes	(Organisation fête)	1 500 €
- Prévention Routière	(Exceptionnelle)	120 €
- Prix de la Résistance	(Exceptionnelle)	100 €

Concernant le Comité de Jumelage, le montant sera à déterminer en fonction des subventions des autres collectivités.

Pour l'Association des Charmilles, étant une association de quartier, elle n'a pas vocation à être subventionnée par la Commune.

PLU :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme nécessite un ajustement des honoraires, en raison de la reprise des pièces de PLU en version informatique modifiable, des modifications nécessaires du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et la fourniture d'un nouveau fond de plan cadastral actualisé.

La mission a été confiée au Bureau d'Etudes REALITES domicilié 34, rue Georges Plasse 42 300 ROANNE , pour un montant de 23 500 € HT, soit 30 360,00 € TTC. Il soumet alors l'avenant n° 1 de 1 800 € H.T. à intervenir sur le marché d'études. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 à intervenir entre la Commune et le bureau d'études REALITES pour une plus-value de 1 800,00 € HT.

SERVICES PUBLICS :

La Poste :

M. le Maire rappelle les différents échanges et réunions qui se sont déroulés avec les responsables de La Poste depuis octobre 2014.

A cette date, M. le Maire avait informé le Conseil Municipal des projets de la Direction Régionale de La Poste concernant le bureau de poste des Ancizes-Comps.

Déjà en 2011, avec une activité inférieure à 50 visites par jour, La Poste proposait une transformation rapide du bureau de poste en Agence Postale Communale (APC – bureau géré par la Mairie) ou en Relais Poste Commerçant (RPC – bureau géré par un commerce local). A défaut d'acceptation par la Commune, La Poste engageait une nouvelle réduction des horaires, en proportion de la baisse d'activité constatée, ce qui traduisait par un passage de 27 à seulement 18 heures d'ouverture par semaine.

Le Maire a fait part au Conseil Municipal de la volonté ferme de La Poste de passer rapidement soit à une réduction massive des horaires dans l'année 2014, soit à une Agence Postale Communale, soit à un Relais Poste Commerçant.

Le Conseil Municipal rappelle avec force son opposition au désengagement de La Poste en milieu rural et dénonce les nouvelles diminutions d'amplitudes horaires. Malgré les oppositions et les manifestations possibles, ces évolutions sont conformes aux textes relatifs au Contrat de Présence Postale.

Il considère qu'une réduction de l'amplitude horaire à 18 heures par semaine serait extrêmement pénalisante pour la commune et ses habitants, que la solution de transformation du bureau de poste actuel en Agence Postale à l'horizon 2019/2020, soumise à la construction ou la rénovation de la Mairie, apparaît comme étant le dernier recours pour sauvegarder à terme un service postal de qualité en faveur des habitants des Ancizes-Comps. Les négociations, menées depuis plusieurs mois avec les responsables de La Poste, portent sur plusieurs points :

En ce qui concerne la réduction du nombre d'heures d'ouverture du bureau de poste et une réorganisation du service, le Conseil Municipal exprime sa volonté de rechercher la meilleure des solutions qui permettra à terme aux habitants de la Commune de disposer de la plus grande des plages horaires d'ouverture au public :

- de conserver éventuellement une ouverture les mercredis après-midis et samedis matins,
- de ne pas procéder à de nouvelles réductions d'horaires d'ici 2019/2020,

En ce qui concerne l'aménagement d'une future Agence Postale, le Conseil municipal demande :

- La prise en compte par La Poste du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la Mairie, à l'horizon 2019/2020,
- De différer la transformation en Agence Postale jusqu'à l'ouverture au public de la nouvelle mairie, soit en 2019/2020,
- La participation financière de La Poste aux travaux de la nouvelle mairie soit de l'ordre de 25.000 Euros,
- L'obtention du versement d'une allocation mensuelle de 1000 Euros à la Mairie pendant une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction,
- Le maintien du bureau de poste actuel jusqu'à l'ouverture de la nouvelle Mairie et de l'Agence Postale à l'horizon 2020.

M. Le Maire fait part aux conseillers d'un nouveau rapport datant du 14 janvier 2015 N°2495 émis par le Député Launay intitulé « Les conditions de maintien des Services Publics au sein des territoires » et souhaiterait avoir de plus amples renseignements sur la nouvelle génération de Maisons de Services Publics MSP évoquées dans ce rapport.

Mmes Lonchambon et Alves demandent d'informer la population et de ne pas accepter cette situation sans aucune action ni rassemblement, pour la défense des services publics. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 3 contre (Mmes Alves, Lonchambon et M. Estier) décide d'approuver l'état d'avancée des négociations menées avec La Poste et de finaliser l'accord entre La Poste et La Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

DSP Camping : La Commission d'Appel d'Offres se réunit le 1^{er} avril 2015 pour étudier les candidatures arrivées en Mairie. Une réunion du Conseil Municipal aura lieu le 07 avril 2015 pour effectuer le choix du délégataire. Les documents seront adressés par mail à chaque conseiller municipal.

Informations intercommunalité : Les prévisions de travaux au gymnase du collège ont été revues à la baisse et seront de l'ordre de 300 000 €.

Pour la voirie intercommunale, un montant de 400 000 € est prévu. M. Mazon déploré que Manzat-Communauté n'assume pas les entretiens de la voirie.

Travaux communaux : La réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Avenue de la Gare est en cours d'achèvement.

La viabilisation du lotissement Les Frênes débutera mi-avril par l'assainissement et la voirie.

L'étude pour l'accessibilité des bâtiments communaux est en cours à Manzat-Communauté.

Diverses informations : Un nouveau Sous-Préfet sera installé prochainement à Riom.

La rénovation de deux appartements est en cours à la Gendarmerie. M. De Jésus demande si un gendarme supplémentaire sera affecté à la surveillance du plan d'eau cet été.

M. le Maire doit prendre contact avec le propriétaire de la boulangerie fermée depuis plusieurs semaines.

Un groupement d'agriculteurs locaux a un projet d'installation d'un local de transformation pour de la vente directe. Ils sont à la recherche de terrain, voire d'un bâtiment sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Le public présent demande des informations concernant l'avancement de l'étude du PLU. Des propriétaires ont appris que leurs terrains seraient probablement déclassés. Ils remettent des courriers au Maire.

Le Maire leur précise qu'ils pourront se manifester lors de l'enquête publique qui fera suite à l'arrêt du projet. Actuellement, le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit être validé par la Commission puis suivra l'étude du zonage.